

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 29 – Pouvoirs 11
 Votants : 40

Vote : 41
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
 et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D04-06-07-2017 : Groupement de commande Véhicules électriques

Dans le cadre de la convention TEP CV plusieurs collectivités ont choisi de se doter de véhicules à énergie électrique et il est envisagé de créer un groupement de commandes afin d'obtenir la meilleure offre possible. Une convention constitutive est nécessaire pour créer ce groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement et il est indispensable de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité :

- Approuve la désignation du PETR Vallée du Loir comme coordonnateur de ce groupement de commandes.
- Désigne M. Régis Vallienne Président du PETR coordonnateur du groupement en qualité de titulaire et Jean-François Cointre en tant que suppléant.
- Autorise le Président à signer la convention de création du groupement de commandes ainsi que les marchés et toute pièce à intervenir.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE

